



28 avril 2011

Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail



Nous vous invitons à commémorer la mémoire des personnes décédées des suites de lésions professionnelles. En 2010, ce sont 213 travailleuses et travailleurs québécois qui ont perdu la vie à cause du travail. Il s'agit d'une augmentation importante, plus de 15 %, par rapport aux 185 décès enregistrés en 2009. Le nombre de décès démontre de manière frappante l'urgence d'agir en prévention.

Dans le cadre du Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, des activités se dérouleront dans les milieux de travail de l'ensemble des régions du Québec. Le port d'un ruban noir est encouragé. D'ailleurs, une minute de silence à la mémoire des personnes décédées sera observée à 10 h le 28 avril.

Pour ceux qui désirent s'impliquer davantage, une marche funèbre en direction des bureaux de la ministre québécoise du Travail est prévue en matinée pour réclamer, encore une fois, que les outils prévus à la Loi sur la santé et la sécurité au travail soient enfin mis à la disposition de tous les travailleurs et travailleuses du Québec. Pour plus de détails sur [la marche funèbre](#).

Pour plus d'information sur le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, lire le [Journal du 28 avril](#).

- Source : Le Monde ouvrier.